

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE :
à Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
18	Dim.	C. de s. Pierr		☉ P. L. le 7, à 3 h. 42' du mat.
19	Lundi.	s. Antoine.	Beauregard, St-Caprais, Thémies, Lamothe-Cassel, Duravel.	☽ D. Q. le 13, à 0 h. 16' du mat.
20	Mardi.	s. Fabien.	St-Matré, Yaraire, Bétaille, Gramat Salviac.	☉ N. L. le 19, à 4 h. 14' du mat.
21	Mercr.	se Agnès.	Escamps.	☽ P. Q. le 26 à 3 h. 3' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS. A.R.S.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry	7 h. du m.
		6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 14 Janvier 1863

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

à l'ouverture

DE LA SESSION LÉGISLATIVE

Le 12 janvier 1863.

MESSIEURS LES SÉNATEURS,
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Le Corps Législatif va commencer sa dernière session. Devancer le terme fixé par la Constitution eût été, à mes yeux, un acte d'ingratitude envers la Chambre, de défiance envers le pays. Le temps n'est plus où l'on croyait nécessaire de saisir l'occasion d'un incident heureux pour s'assurer les suffrages d'un nombre restreint d'électeurs.

Aujourd'hui que tout le monde vote, il n'y a plus, dans les masses, cette mobilité d'autrefois, et les convictions ne changent pas au moindre souffle qui semble agiter l'atmosphère politique.

Puisque nous nous trouvons réunis pour la dernière fois, il n'est pas inutile de reporter nos regards sur ce que nous avons fait ensemble depuis cinq années, car c'est seulement en embrassant une période de quelque durée, qu'on peut apprécier l'esprit de suite qui a présidé à la direction des affaires.

On se plaît ordinairement à chercher, dans les actes du Souverain, des mobiles cachés et de mystérieuses combinaisons, et cependant ma politique a été bien simple : accroître la prospérité de la France et son ascendant moral, sans abus comme sans affaiblissement du pouvoir remis entre mes mains ; à l'extérieur, favoriser, dans la mesure du droit et des traités, les aspirations légitimes des peuples vers un meilleur avenir ; développer nos relations commerciales avec les pays dont nous rapprochait une plus grande communauté d'intérêts ; faire disparaître des cartons diplomatiques les vieilles questions en litige, afin d'enlever des prétextes de mésintelligence ; poursuivre enfin, hardiment, la réparation de toute insulte à notre drapeau, de tout préjudice à nos nationaux.

Voici comment, suivant les circonstances, il m'a été permis d'appliquer ces principes :

En Orient, le vœu national des provinces Danubiennes de ne former qu'un même peuple ne pouvait nous trouver insensibles, et notre

concours a contribué à cimenter leur union. Nous avons appuyé ce qu'il y avait de fondé dans les griefs de la Serbie, du Montenegro et des chrétiens de Syrie, sans méconnaître les droits de la Porte Ottomane.

Nos armes ont défendu l'indépendance de l'Italie sans pactiser avec la Révolution, sans altérer, au-delà des champs de bataille, les bonnes relations avec nos adversaires d'un jour, sans abandonner le Saint-Père, que notre honneur et nos engagements passés nous obligeaient de soutenir.

Nous avons supprimé les causes de contestations auxquelles pouvaient donner lieu, avec l'Espagne, soit la non délimitation des frontières, soit l'ancienne dette de 1823, et avec la Suisse le différend de la vallée des Dappes.

Des traités de commerce ont été ou sont à la veille d'être conclus avec l'Angleterre, la Belgique, la Prusse, l'Italie et la Suisse.

Enfin des expéditions en Chine, en Cochinchine et au Mexique prouvent qu'il n'y a pas de contrées si lointaines, où une atteinte portée à l'honneur de la France demeure impunie. De pareils faits n'ont pu se produire sans amener des complications. Le devoir marche toujours à travers des écueils. Néanmoins, la France s'est agrandie de deux provinces ; les barrières qui nous séparaient de nos voisins se sont abaissées ; un vaste territoire s'est ouvert à notre activité dans l'extrême Orient, et, ce qui vaut mieux que les conquêtes, nous avons acquis des titres à la sympathie des peuples, sans perdre la confiance et l'estime des gouvernements.

Pendant les années qui viennent de s'écouler, il m'a été donné de me rencontrer avec la plupart des Souverains, et de ces entrevues sont nées des relations amicales qui sont autant de gages pour la paix de l'Europe. Cette paix ne saurait être troublée par les événements qui viennent d'avoir lieu en Grèce.

Ce rapide exposé du passé nous répond de l'avenir, et, malgré la pression d'événements contraires et d'opinions opposées, vous reconnaîtrez, je l'espère, que j'ai toujours suivi avec fermeté la même ligne de conduite.

En ce qui concerne plus particulièrement la situation intérieure, j'ai voulu, d'un côté, par une amnistie complète, effacer, autant qu'il est en moi, le souvenir de nos discordes civiles, de l'autre, accroître l'importance des grands corps de l'Etat.

Je vous ai appelés à prendre une part plus directe à la marche des affaires ; j'ai entouré vos délibérations de toutes les garanties que

la liberté de discussion pouvait réclamer.

J'ai renoncé à une prérogative, jugée jusqu'alors indispensable, pour permettre au Corps Législatif de contrôler les dépenses d'une manière plus absolue et pour donner plus de solidité aux bases sur lesquelles repose le crédit public.

Afin d'alléger nos finances, l'armée de terre et de mer a été ramenée à des proportions plus restreintes. La dette flottante a pu être réduite, et, par le succès de la conversion de la rente, un grand pas a été fait vers l'unification de la dette.

Les revenus indirects augmentent sans cesse par le simple fait de l'accroissement de la prospérité générale, et la situation de l'Empire serait florissante, si la guerre d'Amérique n'était pas venue tarir une des ressources les plus fécondes de notre industrie. La stagnation forcée du travail a engendré, sur plusieurs points, une misère digne de toute notre sollicitude, et un crédit vous sera demandé pour secourir ceux qui supportent avec résignation les effets d'un malheur qu'il ne dépend pas de nous de faire cesser. Cependant, j'ai tenté de faire parvenir au-delà de l'Atlantique des conseils inspirés par une sympathie sincère ; mais, les grandes puissances maritimes n'ayant pas cru pouvoir encore se joindre à moi, j'ai dû remettre à une époque plus propice l'offre d'une médiation, qui avait pour but d'arrêter l'effusion du sang et de prévenir l'épuisement d'un pays dont l'avenir ne saurait nous être indifférent.

Je n'entrerai pas avec vous dans les détails de plusieurs améliorations administratives, telles que la création de la réserve de l'armée, la transformation de la flotte, les institutions favorables aux classes pauvres, les grands travaux publics, les encouragements à l'agriculture, aux sciences et aux arts, le maintien de la prospérité de nos colonies malgré la suppression de l'émigration des noirs, l'affermissement de nos possessions d'Afrique par notre soin à gagner de plus en plus l'affection du peuple arabe et à protéger nos colons. L'exposé de la situation de l'Empire vous développera chacune de ces mesures. Vous allez encore marquer par d'utiles travaux la fin de votre mandat, et, lorsque vous serez de retour dans vos départements, ne laissez pas ignorer que, si nous avons surmonté bien des obstacles et accompli bien des choses importantes, c'est grâce au concours dévoué des grands corps de l'Etat et à l'accord qui a régné entre nous ; que néanmoins il

reste beaucoup à faire pour perfectionner nos institutions, répandre les idées vraies et accoutumer le pays à compter sur lui-même.

Dites à vos concitoyens que je serai prêt sans cesse à accepter tout ce qui est l'intérêt du plus grand nombre, mais s'ils ont à cœur de faciliter l'œuvre commencée, d'éviter les conflits qui n'engendrent que le malaise, de fortifier la Constitution, qui est leur ouvrage, qu'ils envoient à la nouvelle Chambre des hommes, qui, comme vous, acceptent, sans arrière-pensée, le régime actuel, qui préfèrent aux luttes stériles les délibérations sérieuses ; des hommes qui, animés de l'esprit de l'époque et d'un véritable patriotisme, éclaireront dans leur indépendance la marche du Gouvernement et n'hésitent jamais à placer au-dessus d'un intérêt de parti la stabilité de l'Etat et la grandeur de la patrie.

En lisant cet admirable discours, on se rendra facilement compte de l'enthousiasme qui l'a accueilli. Cette politique, à la fois si généreuse et si sage, exposée dans ce style qu'on a avec raison appelé le style impérial, a produit sur les grands corps de l'Etat et sur tout l'auditoire une impression profonde qui ne s'effacera pas de longtemps. Aucune question n'est éludée dans cette noble harangue et toutes les questions sont abordées avec ce calme qui est le signe de la véritable force et cette loyauté éclatante qui va si bien avec le bon droit.

Montesquieu a dit du grand historien romain qu'il abrégait tout parce qu'il voyait tout. Nous ne connaissons pas de meilleure définition des discours de l'Empereur. Cette grande parole, si aimée en France, si écoutée en Europe, dissipe toutes les obscurités, et, en même temps qu'elle porte la lumière dans tous les esprits, elle fait pénétrer la confiance dans tous les cœurs. Tel détail d'une politique si vaste qui n'avait pas été suffisamment compris, s'éclaire dans l'ensemble. Voilà pourquoi cet exposé de la politique qui descend du trône est toujours si impatientement attendu par la France entière, et pourquoi, après avoir été chaleureusement applaudi par les grands corps de l'Etat et un auditoire d'élite, il est lu si avidement par toutes les classes de la population.

« On se plaît ordinairement, a dit l'Empereur, à chercher dans les actes des souverains des mobiles cachés et de mystérieuses combinai-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 14 janvier 1863.

NE JOUONS PAS AVEC LE FEU

TRADUIT DU SUÉDOIS

de M^{me} Émilie CARLEN

2

L

(Suite.)

« Je crois, dit le favori de la Fortune, que tu ne nous reconnais pas, Lindorm ! Mais toi aussi tu es changé du tout au tout. Si je n'étais bien sûr que tu es ce même Lindorm que j'ai connu autrefois, ton air gai et content m'en ferait douter. C'est qu'aussi tu as parfaitement sujet de t'estimer heureux ! »

Ce disant, Kornelli ne pouvait détacher ses regards du sofa.

« Ah ! je vous reconnais maintenant ! » s'écria le

La reproduction est interdite.

baron ; et il les embrassa cordialement tous les deux. « Quelle agréable surprise vous me causez ! Permettez-moi de vous présenter à ma femme. Les capitaines Brant et Kornelli, ma chère Georgina. Et maintenant, messieurs, veuillez me suivre ; car, vous le voyez, ma femme est empêchée pour le moment de faire les honneurs de chez elle, mais nous ne tarderons pas à la revoir. »

A ces mots, sans leur laisser le temps de se reconnaître, il les fit passer dans une autre pièce et ferma soigneusement la porte du ravissant cabinet.

— Encore une fois, soyez les bienvenus, mes amis ! leur dit-il ensuite en leur secouant les mains. Qu'est-ce qui me procure le plaisir de vous voir ? Ah ! je comprends, vous avez fait un petit détour en revenant des manœuvres.

— Tout juste, ami ! répondit Brant ; mais c'est à un heureux hasard, dont Kornelli s'attribue tout l'honneur, que nous devons la découverte de ton superbe Engelvik.

— En ce cas, je rends grâce à Kornelli et à ma bonne étoile ; mais vous devez avoir besoin de quelque chose pour vous réchauffer.

— Pardon, répliqua Kornelli ; avec ta permission, nous changerons avant tout de toilette. Nous sommes sales et mouillés, et vraiment honteux, mon beau-frère et moi, d'avoir laissé des traces de nos

hottes de voyage dans le cabinet de ta femme, où nous a conduits notre ignorance des localités.

— Oh ! ce n'est rien ; vous avez fait d'ailleurs si peu de bruit qu'aucun des domestiques ne s'est aperçu de votre arrivée. Mais que viens-je d'entendre ? êtes-vous devenus beaux-frères ?

— Oui, oui, et lequel de nous deux te fait le plus l'effet d'un homme marié ?

— Pas toi, du moins, s'écria Lindorm en riant. C'est donc à toi, Brant, que j'adresserai mes félicitations, c'est toi qui t'es enrôlé sous la bannière conjugale ?

— En effet, j'ai le bonheur d'être depuis un an le mari d'une femme bonne et aimable. Tu te rappelles sans doute qu'il y a quelques années nous étions déjà inséparables Kornelli et moi ; j'ai épousé sa sœur, et cette union a encore resserré notre amitié.

— Mon cher Brant, dit Kornelli avec impatience, Lindorm apprendra tout cela plus tard. Je brûle de changer.

Le baron conduisit ses hôtes dans deux chambres contiguës, sonna un domestique, lui ordonna de procurer à ces messieurs toutes les choses nécessaires, puis il les laissa seuls.

Une heure après, les deux capitaines, en brillants uniformes, descendirent au salon où Lindorm les attendait. Il les introduisit dans une pièce somp-

teuse ; une élégante table à thé y était servie, et la jeune baronne se levant de l'ottomane, les salua d'un sourire et de quelques paroles aimables. Sa mise, quoiqu'esquive, était pleine de goût et de coquetterie.

Brant répondit à son gracieux accueil avec tout l'empressement dont il était capable. Quant à Kornelli, il était si absorbé dans la contemplation de la belle Georgina, que Lindorm l'engageait en vain, de la voix et du geste à prendre place. Sur les lèvres du baron errait le sourire de contentement d'un amateur d'art propriétaire d'un tableau ou d'une statue qu'un autre admire dans un muet enthousiasme.

« Ne veux-tu pas t'asseoir, Kornelli ? dit enfin Gustave en lui frappant légèrement sur l'épaule. »

Le capitaine se retourna, rougissant de son inconvenance, et accepta par une inclination muette le tabouret qui lui était offert.

« Racontez-nous quelques nouvelles du camp, dit alors Georgina, s'adressant au silencieux Kornelli.

Nous autres campagnards, nous ne les connaissons que par les journaux, et, de la bouche des propres acteurs de ces scènes, elles auront pour nous un intérêt nouveau.

La suite au prochain numéro.

sons, et cependant ma politique a été bien simple. » Oui, cette politique a été simple, mais comme tout ce qui est vraiment grand, et digne d'un souverain qui s'appelle Napoléon et d'un pays qui s'appelle la France.

Paulin LIMAYRAC.

BULLETIN

Lundi, 12, l'Empereur a ouvert en personne la session législative de 1863.

Toute la question politique se résume aujourd'hui en Grèce dans cette alternative : Ou le prince Alfred ou la République. Est-ce le dernier mot des Hellènes ? — Oublieront-ils que si le mouvement qui a renversé le roi Othon n'a point soulevé d'objection en Europe, c'est parce que le gouvernement provisoire a déclaré aux puissances que ses sympathies étaient acquises au principe monarchique et qu'il a donné toutes les garanties d'ordre désirables ?

En menaçant de proclamer la république, les Grecs espèrent forcer l'Angleterre à leur donner le prince Alfred. — Mais l'engagement qui exclut du trône hellénique tout prince appartenant à l'une des familles régnantes de France, d'Angleterre et de Russie serait donc une lettre morte !... Il ne peut en être ainsi. La Grèce se verra bel et bien obligée d'en prendre son parti. L'engouement du moment qu'elle éprouve pour un prince anglais sera, d'ailleurs, singulièrement tempéré par le cadeau que lui offre la Grande-Bretagne. Les îles Ionniennes font depuis longtemps l'objet de ses convoitises. Elle les acceptera, et se consolera du prince. Du reste, ce serait d'une insigne maladresse que de repousser l'un parce qu'on ne pourrait obtenir l'autre. Et que demande pour cela l'Angleterre ? — Que les Grecs restent fidèles aux principes de leur dernière révolution.

Avouons-le, un pareil sacrifice de la part du cabinet de Londres a lieu d'étonner ; et comme nous le disions dans notre dernier numéro, il faut qu'il ait une arrière-pensée concernant les progrès de sa propre influence. Mais admettons aujourd'hui sa sincérité, et croyons à ses sentiments désintéressés pour ce petit peuple. La Grèce comprendra que, sans le protectorat des trois puissances, elle perdrait la confiance de l'Europe en même temps que les îles Ionniennes — Elle acceptera donc le prince Ferdinand de Portugal, qui, d'après une dépêche d'Athènes, consent à régner en ce pays, pourvu que les limites du royaume soient étendues.

Le roi de Prusse est toujours dans les mêmes intentions vis-à-vis des chambres. « La situation actuelle a pris naissance dans la confusion des esprits », a-t-il répondu aux adresses de l'échevin et du conseil municipal de Berlin. Et il a déclaré que la Constitution serait maintenue et protégée par lui. Il a ajouté qu'il se croyait, de plus, tenu à réaliser, par tous les moyens qui sont dans la limite de la Constitution, les mesures jugées par lui nécessaires au salut de la patrie, sans se laisser troubler par la crainte d'être momentanément méconnu. Le devoir de tous les citoyens, a dit le roi, en terminant, et surtout des représentants des communes était de bien faire comprendre aux populations les véritables termes de la Constitution. — Cependant une modification du cabinet paraît imminente avant l'ouverture de la session.

La santé du roi des Belges donne des inquiétudes. Le duc de Brabant, qui se trouve en ce moment en Egypte, en a été prévenu. Ce prince doit rentrer, sous peu, à Bruxelles. Le roi quitterait alors sa capitale et partirait pour le Midi de l'Europe.

On écrit des frontières de Pologne qu'un dénonciateur de Garwolan a été frappé d'un coup de poignard, au moment où il se présentait à la caisse de Varsovie, pour recevoir la récompense promise.

Les impériaux chinois ont battu les rebelles, à Paokong, et les troupes anglo-françaises ont repris la ville de Kahding sur les Taïpings. On annonçait, en outre, que six bâtiments russes, mouillés à Vangasaki, devaient partir pour Shanghai, afin de prendre part aux opérations contre les révoltés chinois.

La marche des opérations, en Amérique, continue à être favorable aux confédérés. Le succès de ces derniers aurait fortifié dans le Nord le parti de la paix.

L'état sanitaire des troupes, au Mexique, con-

tinue d'être satisfaisant. Les opérations militaires, dit une lettre de la Vera-Cruz, reprendront le 15 de ce mois.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Munich, 10 janvier.

La reine de Naples a quitté aujourd'hui le couvent où elle s'était retirée à Augsborg. S. M. est arrivée ce soir à Munich pour y séjourner provisoirement.

Francfort, 11 janvier.

L'Europe assure que M. Scialoja retournera prochainement à Paris et qu'une seule conférence suffira pour préparer la conclusion définitive du traité de commerce franco-italien. Toutes les difficultés qui s'opposaient jusqu'à présent aux négociations seraient aujourd'hui résolues.

Marseille, 11 janvier.

Les lettres de Rome portent que le Pape a accordé la permission de rentrer aux libéraux de Viterbe qui avaient émigré à la suite de l'occupation italienne de 1860.

Francfort, 12 janvier.

L'Europe dit qu'à la suite d'une démarche faite par les représentants des grandes puissances, le Sultan doit déclarer, dans un haïti-scheriff que le changement du ministère ottoman n'inaugure nullement une politique réactionnaire.

Turin, 10 janvier.

Le *Diritto* publie une Adresse du nouveau comité romain du parti d'action à Garibaldi. Le comité offre la présidence à Garibaldi. Celui-ci répond qu'il accepte et il engage les romains à ne plus écouter les conseils de l'ancien comité national pour n'avoir confiance désormais qu'en eux-mêmes.

L'Opinion, dans un article intitulé : *L'Emprunt*, constate que la situation financière permettrait au gouvernement d'ajourner jusqu'en 1864 un appel au crédit. Toutefois des considérations politiques engagent le gouvernement à demander sans retard l'autorisation nécessaire, afin de réaliser cette mesure au moment opportun.

Turin, 10 janvier.

La commission d'enquête pour le brigandage est arrivée à Naples.

La souscription nationale pour les victimes du brigandage obtient un succès complet.

La municipalité de Milan engage les citoyens de cette ville à concourir à la souscription et à renouveler ainsi le plébiscite par acte de bienfaisance.

Athènes, 10 janvier.

L'Assemblée nationale a voté son règlement et a nommé plusieurs commissions pour la vérification des pouvoirs de ses membres.

Une majorité compacte s'est formée sous la direction de Grivas. L'opinion publique marche d'accord avec cette majorité.

Chronique locale.

Depuis le 1^{er} janvier courant, les jours d'audiences de M. le Préfet du Lot, sont le mercredi et le samedi de chaque semaine, de midi à 3 heures.

Le discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session législative et dont nous publions le texte en tête du journal, a été reçu à Cahors, lundi, dans la soirée. Il a été immédiatement imprimé et affiché en ville, répandu dans les cercles et expédié dans toutes les communes du département. — Partout ce discours a reçu un accueil unanime et sympathique.

RECRUTEMENT. — Classe de 1862.

Itinéraire pour l'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens dans les divers cantons du département.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Le 23 février 1863, à onze heures très-précises du matin, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès ;

Le 24, à la même heure, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry ;

Le 25, à la même heure, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne ;

Le 26, à la même heure, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque ;

Le 27, à la même heure, le canton de Castelnaud-Montrâtier, à la mairie de Castelnaud-Montrâtier ;

Le 28, à la même heure, le canton de Monteug, à la mairie de Monteug ;

Le 2 mars, à la même heure, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech ;

Le 3, à la même heure, le canton de Puy-l'Évêque, à la mairie de Puy-l'Évêque ;

Le 4, à la même heure, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals ;

Le 5, à la même heure, le canton de Catus, à la mairie de Catus ;

Le 6, à la même heure, le canton de Cahors (nord), à la mairie de Cahors ;

Le 7, au même lieu et à la même heure, le canton de Cahors (sud).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Le 23 février, à dix heures très-précises du matin, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc ;

Le 24, à midi très-précis, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon ;

Le 26, à dix heures très-précises du matin, le canton de Lacapelle-Marival, à la mairie de Lacapelle-Marival ;

Le 28, à onze heures très-précises du matin, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière ;

Le 2 mars, à dix heures très-précises du matin, le canton de Bretenoux, au prétoire de Bretenoux ;

Le 4, à la même heure, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré ;

Le 6, à la même heure, le canton de Figeac (est), à la mairie de Figeac ;

Le 7, au même lieu et à la même heure, le canton de Figeac (ouest).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Le 23 février, à dix heures très-précises du matin, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon ;

Le 24, à onze heures très-précises du matin, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac ;

Le 25, à une heure très-précise du soir, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac ;

Le 26, à midi très-précis, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac ;

Le 27, à onze heures très-précises du matin, le canton de Martel, à la mairie de Martel ;

Le 28, à neuf heures très-précises du matin, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac ;

Le 2 mars, à dix heures très-précises du matin, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat ;

Le 3, à une heure très-précise du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat ;

Le 4, à onze heures très-précises du matin, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain.

ARRÊTÉ DU PRÉFET

Restreignant la circulation sur la partie du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 9, comprise entre la route impériale n° 111, et la route départementale, n° 8.

Le PRÉFET du Lot, Chevalier de la Légion-d'Honneur,

Vu le rapport, en date du 29 décembre 1862, par lequel M. l'Agent-Voyer en chef expose que les nombreux transports de matériaux qui s'effectuent sur la partie du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 9, comprise entre la route impériale, n° 111, et la route départementale n° 8, occasionnent à cette voie des dégradations considérables, et propose de restreindre momentanément la circulation sur ce point ;

Vu la loi du 30 mai 1851, sur la police du roulage ;

Vu l'article 7 du règlement d'administration publique du 10 août 1852 ;

Vu le règlement du 1^{er} janvier 1856 ;

Considérant que la mesure proposée par M. l'agent-voyer en chef est conforme aux intérêts de la ligne n° 9, et commandée par la sûreté de la circulation ;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — La circulation est et demeure interdite, à compter du 1^{er} janvier courant jusqu'au 30 avril 1863, sur la partie du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 9, comprise entre la route impériale, n° 111, et la route départementale, n° 8, pour toutes les voitures, à l'exception des voitures suspendues, de celles des petits marchands forains et de celles de l'agriculture, portant un poids inférieur à 500 kilogrammes ou un volume au-dessous d'un demi-mètre cube.

Il sera placé, par les soins de M. l'agent-voyer en chef, des barrières aux points où elles seront nécessaires. Ces barrières seront desservies par les cantonniers du chemin, désignés à cet effet par ce fonctionnaire.

Art. 2. — M. l'agent-voyer en chef et MM. les maires des communes traversées sont chargés de prendre immédiatement, chacun en ce qui le concerne, les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé en nombre suffisant d'exemplaires pour être affiché dans toutes les localités traversées par la voie et sur plusieurs points de la ligne elle-même.

Fait à Cahors, le 6 janvier 1863.

Le Préfet du Lot,

M^{rs} DE FLEURY.

Par arrêté préfectoral du 9 Janvier 1863, M. de Villaret (Louis) a été nommé maire de la commune de St-Laurent (Monteug), en remplacement de M. Vernalis, démissionnaire.

Par arrêté de M. le Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, en date du 10 janvier courant, M. St-Gès, surnuméraire à Bagueres (Hauts-Pyrénées), a été nommé Receveur à Latronquière, en remplacement de M. Gaullier, nommé au Bureau de Rignac (Aveyron)

Dimanche dernier, la police a arrêté les sieurs L... et M..., de Cahors, accusés de vol.

Ces individus, en effet, auraient pénétré, pendant la nuit, dans la baraque d'un marchand forain, située sur les Fossés, et lui auraient soustrait divers objets. — Ces petits drôles n'en étaient pas à leur coup d'essai. Aussi ont-ils été déposés à la maison d'arrêt de cette ville.

Lundi dernier, 6 du courant, vers les six heures du soir, le sieur D... négociant à Figeac, livrait au sieur N... des prunés qu'il lui avait vendus. Celui-ci s'apercevant que le poids n'était pas exact, en fit l'observation à D... Un échange de mauvaises paroles s'en suivit et le sieur D... exaspéré, tira, à bout portant, un coup de pistolet, chargé à plomb, sur N... — En présence du crime qu'il venait de commettre, D... tenta de se suicider en retournant contre lui le second coup du pistolet. — Les deux blessés sont dans un état désespéré.

La Recette Générale vient, à son tour, d'inaugurer la série de ses réceptions d'hiver par une fête charmante, qui laissera d'agréables et précieux souvenirs à chacun des heureux privilégiés qui ont eu la bonne fortune d'y assister ! Sans aucun doute, tous ceux qui ont l'honneur de connaître M^{me} la marquise Elie du Tillet, savent, comme nous, tout ce qu'il y a en elle d'élégance, d'esprit, de charme, de haute distinction, et le dire, n'est assurément rien leur apprendre !... Mais il fallait être lundi soir à la Recette Générale, mais il faut la voir présider une de ses réunions, pour apprécier tout ce qu'il y a en elle d'affabilité, de grâce, d'aménité pour tous, et on serait tenté d'être tout simplement un écho fidèle de ce qu'on a pu entendre d'éloges, si l'écho n'était de sa nature indiscret, et si on ne savait combien son excessive modestie aime l'ombre et s'effraie du grand jour de la publicité et de la renommée !...

Et pourtant, s'il faut renoncer à parler d'elle et à dire tout ce qu'on pense, il nous sera permis de dire au moins que le maître et la maîtresse de la maison ont déployé comme à l'envi à l'égard de leurs invités cette douce et noble cordialité et cette gracieuse affabilité qui leur sont habituelles, et que la première soirée de la Recette Générale a été des plus charmantes, des plus animées et des plus réussies ! Jolies toilettes, jolies femmes, bon orchestre, réception splendide ! Partout ce n'était que lumière, élégance et harmonie, s'épanouissant au milieu des fleurs ! Et les appartements, transformés presque en jardin d'hiver, étaient disposés avec ce luxe de bon goût qui trahit de nobles instincts et qui vous dit à première vue où on est et chez qui on est !... Car, si on a pu dire que *le style c'est l'homme*, on pourrait dire peut-être que *l'appartement c'est la femme*, puisque ces fêtes de la terre laissent autour d'elles et à leur insu un peu de leur empreinte et comme la trace vivante, écrite, de leurs habitudes et de leur passage !...

M^{me} la marquise du Tillet, mère de M. le receveur général, M^{me} la comtesse de Clermont, sa sœur, et M^{me} la comtesse Gaëtan Murat, arrivée tout exprès du château de Labastide, ont voulu aussi contribuer à faire les honneurs de la Recette Générale, et se sont acquittées de leur tâche avec la grâce pleine de noblesse qui les caractérise.

Un nom aimé manquait seul à la fête, on peut le dire, et chacun songeait involontairement à notre jeune député du Lot, à M. le comte Murat, absent pour cause de Séance Impériale, et qui eût été si heureux pourtant de se trouver ce soir-là au milieu de nous.

Une foule de notabilités du département avait tenu à répondre à l'appel de M. le marquis et de M^{me} la marquise Elie du Tillet. On remarquait parmi elles M. le marquis de Fleury, préfet du Lot, et la belle M^{me} de Fleury, très admirée dans une charmante toilette de tarlatan jaune, ornée de dentelles noires. La magistrature, les différentes administrations, la municipalité de Cahors et l'armée y étaient représentées par de très gracieuses personifications.

Les danses ont commencé à neuf heures et demie et se sont terminées à deux heures du matin, par un cotillon plein de gaieté et d'entrain, conduit par M. le vicomte de V... et par M^{me} la marquise du Tillet, en personne, et on ne s'est séparé qu'avec regret, en se promettant de se revoir aux lundis suivants, et de se retrouver à des réceptions inaugurées sous de si heureux auspices !

Castelnaud-Montrâtier, le 12 janvier 1863

A Monsieur Raphaël Périé, bibliothécaire de Cahors.

MONSIEUR,

Je vous remercie sincèrement de la cordialité avec laquelle vous avez agréé les observations que j'ai pris la liberté de vous adresser au sujet de la con-

duite de Jean Ratier, baron de Castelnau-des-Vaux, dans les évènements qui se rattachent à la croisade dirigée contre les Albigeois. Vous avez compris que l'intérêt de la vérité m'avait seul inspiré cette démarche, et que les sentiments qui m'animent, à votre endroit, sont sans arrière-pensée et prennent leur source dans une sympathie méritée et vivement sentie. C'était là tout mon désir, et s'il m'eût été pénible de voir mes intentions méconnues de vous, d'un autre côté je suis loin d'être étonné que quelques personnes malveillantes aient cherché à vous faire accorder le contraire. Je vous dois une véritable gratitude d'avoir résisté à leurs insinuations perfides, et afin d'effacer toute incertitude, j'ai à cœur de vous renouveler les félicitations que j'ai eu l'honneur de vous adresser à l'occasion de votre livre.

Que voulez-vous, Monsieur, on ne réussira jamais peut-être à obtenir que le bien soit fait sans un mélange de mal. Les meilleures intentions, les œuvres les plus utiles deviennent presque toujours le prétexte d'attaques et d'interprétations regrettables, qui en rendent l'accomplissement laborieux et en entravent souvent la marche. Cela vient de ce que, s'il se trouve quelques hommes intègres, dévoués à la cause du bien, il y en a une multitude d'autres qui s'appliquent à jeter le décri sur leur conduite et à paralyser leurs généreux efforts. C'est leur manière de se dévouer aux intérêts publics, et vraiment il n'y a pas lieu de porter envie à la mission qu'ils se donnent. Toutefois, il faut résister courageusement à ces obstacles, et se venger de la malveillance et de l'ingratitude en redoublant de zèle, de labeur et de dévouement envers la grande cause de la vérité et du progrès, qui sont la fin naturelle des choses. Il faut savoir souffrir à leur service, persévérer tant qu'on peut à se rendre utile et s'acheminer ainsi au terme avec dignité.

Ce sont-là vos sentiments, Monsieur, ce sont ceux des honnêtes gens. Que ne se donnent-ils tous la main afin d'en assurer le triomphe, et l'exemple des détracteurs acharnés, qui se soutiennent avec une entente digne d'une meilleure cause !

Ce sont aussi ces aspirations vers la vérité, qui est la source de tout bien, qui m'ont amené à vous demander une juste réparation de l'accusation de félonie adressée à l'infortuné Ratier par quelques chroniqueurs en veine de médire, et cela pour avoir fait son devoir en combattant Simon de Montfort, pour embrasser le parti de son légitime suzerain Raymond VI, comte de Toulouse et de Quercy, comme vous le reconnaissez si bien dans votre lettre. J'ai comme vous le goût de nos vieilles annales, le respect des vieilles mœurs de nos pères, et cette prédilection ne m'empêche pas d'être ami passionné de l'indépendance, de la vérité, du progrès, voire même la liberté. Non pas de la liberté de tout dire et de tout faire, qui engendre tant de déceptions et traîne après elle tant de misère, mais de la liberté véritable, de celle qui croit en Dieu et à la dignité morale de l'homme, selon l'expression d'une haute parole.

Aussi, préservé de l'esprit de parti et de système qui se complait dans des spéculations stériles et irritantes, et entretient une division malade qui dévore les âmes, obscurcit la vérité, paralyse le bien et engendre tous les maux, j'ai apporté dans le débat modeste que j'ai soulevé, peu de lumières, sans doute, mais un esprit indépendant, hostile aux accusations injustes, aux erreurs préméditées, et sympathique à tout ce qui mérite d'être respecté.

Comment donc la pensée me serait-elle venue, Monsieur, de vous adresser le reproche de vous être rangé du côté de la force contre le droit ? Cette intention s'est tenue loin de moi, et il n'y a pas dans ma dernière lettre un seul passage qui s'y rapporte. J'ai pris à parti la chronique que vous avez reproduite, mais une accusation dirigée contre un fait aussi reculé ne pouvait descendre jusqu'à vous. Il n'y avait que les personnes dont vous parlez, à la fin de votre lettre, qui pussent en tirer cette conséquence.

Du reste, que disais-je ? j'exprimais le regret d'avoir vu dans votre livre la reproduction d'une accusation injuste de trahison adressée à un homme considérable, et en vous signalant cette erreur, je vous donnais l'occasion d'accomplir une œuvre qui est toujours douce à un cœur élevé, celle de réhabiliter un innocent, en ramenant à la lumière la justice trop longtemps étouffée, et si j'ai eu recours à la publicité, c'est parce que votre œuvre était déjà connue, et qu'il m'importait d'effacer l'impression que n'a pas manqué de produire, sur l'esprit de vos lecteurs, le récit du moine de Vaulx Cernay, que vous avez reproduit. Ce récit jette la flétrissure à la face de Ratier, mon illustre compatriote, et il était de mon devoir d'éloigner cet outrage du grand chevalier qui ne balançait pas à sacrifier sa fortune et sa vie à une noble cause, à un sentiment élevé de fidélité, plutôt que de veiller à ses intérêts, comme tant d'autres, en désertant la cause du malheur.

Voici, du reste, ce que dit ce chroniqueur. Après avoir rendu compte de l'arrivée du comte Baudoin au château de l'Olmie, et de la démarche du seigneur de ce lieu auprès du seigneur de Mondenard, son voisin, pour le déterminer à venir arrêter son ennemi, il ajoute :

« Ils en donnèrent aussi connaissance à un non moins méchant traître, savoir Ratier de Castelnau, lequel avait, de longue date, contracté alliance avec le comte de Montfort et lui avait juré fidélité, lequel même était ami de Baudoin, à ce titre, possédait sa confiance. » Plus loin, il dit que, avant d'être pendu, le comte Baudoin, « cet homme très-chrétien, demanda avec instance et humblement la

» confession et le viatique; mais ces chiens très-cruels, les lui refusèrent absolument. » Ce passage n'est pas plus exact que le précédent : Baudoin reçut les consolations de la religion. Vous ajoutez ensuite : « N'est-ce pas, lecteur, que ce récit, fait par un contemporain, ami de Montfort, par le moine de Vaulx Cernay, peint, on ne peut mieux, les dures mœurs de cette étrange époque ? » Vous n'approuvez pas l'accusation, vous n'en indiquez que la portée, et il faut avouer qu'elle n'est pas à l'avantage de Ratier et de ses compagnons d'armes, que Dieu nous préserve de peintres semblables ! Les artistes flattent ordinairement leurs modèles, parce qu'en peinture, comme en autre chose, toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, mais celui-ci n'a pas encouru ce reproche, il faut lui rendre cette justice.

Les accusations du moine de Vaulx Cernay sont sanglantes, et s'il disait vrai, ses expressions ne seraient pas assez sévères, et il aurait eu le droit de fouler aux pieds le comte de Toulouse, le comte de Foix, Ratier, et tous les héros qui s'illustrèrent en défendant avec acharnement le sol de leur patrie contre l'invasion brutale de la force.

Heureusement qu'il n'en est rien et que les haines de parti ont fait perdre de vue la réalité au moine de Vaulx Cernay, en lui faisant supposer et dire ce qu'il désirait, ce qui était nécessaire à son récit. L'exagération de son langage, à l'égard de ses ennemis, contraste avec les paroles d'admiration adressées à Baudoin, et établit surabondamment sa partialité, mais s'il était nécessaire de discuter la véracité de ses assertions, ses propres paroles serviraient à la battre en brèche, et il serait facile, d'ailleurs, de lui opposer les récits d'hommes également dans le sacerdoce et aussi autorisés que lui.

Du reste, quoique dès le commencement la religion eût prêté son appui à cette guerre, qui ne sera jamais inscrite dans les fastes de nos annales, il est permis d'en discuter les faits librement et de les juger avec la sévérité qu'ils méritent. En effet, le Pape Innocent III, qui avait donné le signal de la croisade en vue de défendre l'Eglise des attaques de ses ennemis, frappa de son blâme la conduite de Montfort; il lui écrivit, en 1213, pour le rappeler à la modération. Il se fit le défenseur du comte de Toulouse, au concile de Latran, qu'il avait convoqué en 1215, et il sépara ainsi la grande cause du christianisme d'une querelle misérable, qui semait la ruine et le déshonneur sur son passage et jonchait le sol de victimes.

Vous le voyez, Monsieur, je ne vous ai pas mis en cause, j'ai rencontré une erreur, je l'ai signalée à votre équité, voilà tout. Les écrivains n'ont pas entre leurs mains des documents contradictoires pour tous les faits, ils sont exposés à reproduire de bonne foi des erreurs, et il y aurait de l'injustice à les rendre responsables des effets qui peuvent en être la suite. Mais il est permis à ceux qui sont à même de les redresser d'élever la voix en faveur de la vérité, et nous voyons fréquemment, dans les organes de la presse, des réclamations de cette nature adressées aux historiens les plus illustres qui, loin de les prendre en mauvaise part, s'empressent de les accueillir.

Le domaine de la vérité est placé sous la sauvegarde de tous ceux qui ont foi en elle, et il n'est pas trop de leur union pour le faire respecter. Que tous ceux qui la chérissent s'unissent donc au lieu de s'entre-détruire, et qu'ils ferment l'oreille aux insinuations des passions mesquines, qui sont le fléau de notre époque et menacent de tout envahir.

En terminant cette trop longue lettre, Monsieur, je me plais à reconnaître que vous et moi sommes d'accord sur tout excepté sur le point en litige. Vous avez évoqué un vieux souvenir dont le récit me paraît suspect de complaisance, d'enthousiasme et d'injustice, et j'ai mis en présence des renseignements qui sont à l'abri des passions éteintes de cette époque agitée. Ma manière de voir est loin d'être un jugement sans appel, et je le livre à votre appréciation.

Agreez, Monsieur, etc.
Léopold LIMAYRAC,
Conseiller général du Lot.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 11 janvier 1863.

24 Versements dont 3 nouveaux : 3,070 f »
82 Remboursements dont 17 pour solde. 13,527 52

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c; 2^e catégorie 1^{er} 15^c.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

On lit dans la Gazette officielle : Nous sommes heureux d'annoncer que la souscription en faveur des victimes du brigandage a été accueillie avec une grande faveur à Turin ainsi que dans les autres villes principales du royaume. Un grand nombre de municipalités prennent l'initiative.

Le même journal résume dans son bulletin, les renseignements donnés par plusieurs journaux sur les réformes du gouvernement romain et constate l'opinion de la presse sur le vice radical que rend impossible toute réforme efficace. Il conclut en disant qu'il faut avoir confiance dans la justice de Dieu et la sagesse des hommes dont Rome et l'Italie doivent attendre d'heureux résultats.

On mande de Naples que la police a saisi des correspondances bourbonniennes expédiées de Rome et résumant les statuts de l'organisation de comités réactionnaires à fonder dans les provinces méridionales. Ces statuts auraient été soumis par les ducs Popoli est Della Régina à François II, qui les aurait approuvés.
Emprunt italien, 71.15.

PRUSSE.

Le Moniteur publie le bulletin suivant : « Le roi a passé une bonne nuit; sa santé continue à s'améliorer d'une manière satisfaisante. S. M. a reçu aujourd'hui les rapports du ministre de la guerre et de son cabinet militaire. »

La Gazette de la Croix annonce qu'un revirement s'est produit dans la Diète fédérale relativement à la question des délégués, quelques gouvernements qui avaient adopté le projet rejeté par la Prusse, conseillent maintenant un arrangement.

Le correspondant de Paris de la Gazette de la Croix, dit que le gouvernement prussien aurait proposé au gouvernement français de modifier le traité de commerce dans le sens des demandes de la Bavière et du Wurtemberg. Il ajoute que ces propositions n'auraient pas été repoussées et que des négociations ont été entamées à cet égard.

MEXIQUE.

D'après une lettre de la Vera-Cruz, le général Forey aurait décidé que la marche de l'armée sur Mexico commencerait le 15 de ce mois, lorsque les moyens de transport seraient complets à Orizaba. L'état sanitaire des troupes continue à être satisfaisant.

AMÉRIQUE.

Le général confédéré Stuart a passé hier le Potomac à Pointon-Nocks avec 4500 chevaux et une batterie. Il est maintenant dans le Maryland. On croit qu'il se dirige sur Frédéric. Les fédéraux marchent contre lui.

La corvette française Milan, ayant à bord le consul de France, est arrivée à Charleston.

L'association démocratique propose une convention de représentants des Etats fidèles à l'Union qui se réunirait à Louisville, au mois de février pour discuter les mesures propres à arrêter la guerre. On y demanderait à M. Lincoln la permission d'envoyer des commissaires dans les états insurgés.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

13 janvier.

La session des chambres a été ouverte hier par l'Empereur, avec la solennité habituelle. Dès 11 heures toutes les mesures d'ordre étaient prises sur la place du Carrousel, et le square du Louvre de Napoléon III, pour faciliter le passage du cortège Impérial et des membres des grands corps de l'Etat et des dignitaires. A la même heure, les personnes munies de cartes d'entrée arrivaient à la salle des Etats du nouveau Louvre.

Le temps était superbe, et la foule des curieux considérable. Leurs Majestés ont été acclamées dès leur sortie des Tuileries.

Les voitures de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial étaient escortées d'un détachement de guides. Un détachement des cent gardes fermait le cortège.

A une heure, le canon a retenti, et, bientôt après, l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial sont entrés dans la salle des Etats et ont été salués par les acclamations les plus vives.

L'Impératrice a pris place sur l'estrade, à droite du trône, ayant auprès d'elle le jeune Prince, la princesse Clotilde et les princesses du sang.

L'Impératrice portait une toilette élégante, couverte d'un châle brodé d'or.

L'Empereur avait revêtu l'uniforme de général de division.

S. M. a pris place sur le trône, ayant à ses côtés S. A. I. le prince Napoléon, et les princes Joachim et Lucien Murat. — Sur les marches du trône, et autour de l'Empereur, se tenaient groupés les grands officiers de la maison impériale, les ministres et les membres du conseil privé.

Le discours de la Couronne a été lu par l'Empereur, d'une voix bien accentuée, et a été fréquemment interrompu par des marques d'approbation et des cris de : *Vive l'Empereur!*

Le bal qui a eu lieu hier aux Tuileries a été très-brillant, très-animé.

3,500 invitations avaient été faites pour cette soirée, 2,600 personnes y ont assisté. L'Empereur et l'Impératrice sont entrés dans la salle de bal à dix heures précises. LL. MM. ont fait plusieurs fois le tour des salons. A une heure, Elles se sont retirées dans leurs appartements. Le bal s'est prolongé jusqu'à quatre heures du matin.

— Il y a eu, samedi dernier, un grand dîner aux Tuileries. Les membres du corps diplomatique y étaient invités.

— Lundi, dîner intime au château et première soirée dans les appartements de l'Impératrice.

— On prépare, au ministère de l'intérieur, le règlement pour la mise à exécution du décret relatif aux conseils de préfecture. Les dispositions qu'il renferme seront très-prochainement appliquées dans tous les départements de l'Empire.

— Le mariage du maréchal Canrobert avec M^{lle} Macdonald aura lieu cette semaine à Londres.

— Mgr. Darbois, nommé à l'archevêché de Paris, est né à Langres en 1813. Il a été successivement vicaire à St-Vizier, aumônier du collège Charlemagne, puis vicaire général du diocèse de Paris et enfin évêque de Nancy. On doit à Mgr. Darbois, entre plusieurs travaux de doctrine religieuse, une traduction estimée de l'Imitation de Jésus-Christ.

— Un troisième avertissement vient d'être donné au Courrier du Dimanche, à raison d'un article sur le suffrage universel et les listes électorales.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Théâtre de Cahors.

M^{lle} Lacombe est de retour parmi nous. Trop aimable pour résister au désir d'un public qui déjà l'a appréciée à sa juste valeur, cette excellente artiste, fidèle à sa promesse, est venue nous jouer les *Dragons de Villars*. Le titre seul de cet opéra est un éloge pour M^{lle} Lacombe, et après la bonne lettre de l'auteur de la musique, M. Aimé Maillard, que chacun a pu lire dans ce journal, notre rôle devient en vérité fort difficile. Que dire de plus, en effet ! et comment dire mieux ! Contentons-nous d'ajouter que le rôle de *Rose Friquet* laissera dans tous les esprits le plus heureux souvenir de son talent de comédienne et de chanteuse. M^{lle} Lacombe a recueilli les plus vifs et les plus sincères applaudissements. Aussi, jamais actrice plus charmante, jamais voix plus mélodieuse et dirigée avec plus de méthode et de goût. Les artistes de sa valeur ne *surprennent* pas les faveurs du public, ils les conquièrent peu à peu et ne les perdent plus. La voix de cette chanteuse est d'une pureté, d'une justesse et d'une flexibilité remarquables; joignez à cela un talent de comédienne hors ligne, une science parfaite de la scène, un jeu intelligent et fin et vous n'aurez encore qu'une faible idée du talent de M^{lle} Lacombe, si vous ne l'avez pas entendue dimanche. Elle a donné au rôle de *Rose* un charme et un relief admirables. Avec quel goût et quel art elle a chanté au premier acte : *A travers les vallons... Hup, hup, ma mule chérie!* Avec quelle finesse d'exécution elle a chanté au second acte son duo avec Sylvain ! avec qu'elle largeur de méthode, avec quelle richesse de nuance, elle a dit le grand air du troisième acte : *Il m'aime! il m'aime!* Le public ne lui a pas marchandé les ovations : La pièce était finie et on applaudissait encore et on applaudissait toujours !...

M. Mendioroz a déployé beaucoup de sensibilité dans l'air du premier acte : *Ne parle pas, Rose, je t'en supplie!* nous aurions voulu cependant voir un peu plus d'assurance dans la voix, et un peu moins de raideur dans la tournure. Cette petite réserve faite, M. Mendioroz a montré les bonnes qualités qui le distinguent : il a chanté avec beaucoup de verve et d'entrain son duo avec Rose, et, au troisième acte : *Quand le malheur frappe nos champs*, a été dit avec une très-grande largeur de style.

M. St-Charles a chanté d'une manière irréprochable; il a dit, avec beaucoup d'entrain : *Bouchonne, Bouchonne Cocotte*, ainsi que le duo avec M^{me} Thibaut : *Il sonne, carillonne*. Chanteur, non moins consciencieux qu'habile, il se joue des difficultés, et la note est toujours juste. Mais (il y a un mais), que cet acteur porte sur ses épaules le manteau du roi *Alphonse* ou la hotte de *Pacôme*, sa manière ne se modifie pas. C'est là un défaut, mais non un vice.

M^{me} St-Charles a bien encore un peu de l'inexpérience de l'écolière, qui ne lui permet pas parfois de chanter en mesure avec l'orchestre, mais on constate avec plaisir les progrès de cette gentille artiste, qui a chanté, du reste, d'une manière à peu près irréprochable la balade d'un rythme si mélodique du premier acte et son duo avec Bélamy....

F. F.

Observatoire de Toulouse.

ÉPHÉMÉRIDES.

Les personnes munies de bonnes lunettes peuvent apercevoir en ce moment, une phase très-prononcée sur *Mars*, et constater ainsi par elles-mêmes que la planète, ronde naguères oblongue aujourd'hui, comme l'est la lune

quelques jours avant ou après le plein, reçoit sa lumière du soleil.

Mars est un des corps célestes qui présentent avec notre globe les plus frappantes analogies; car l'on y voit également et des taches verdâtres, comme le seraient des mers, des lacs ou des fleuves, et des amas de glace ou de neige, qui s'accumulent alternativement à chacun des pôles, pendant l'hiver, pour se fondre à l'époque des chaleurs; et des couches atmosphériques, très-nuageuses sur l'hémisphère opposé, qui jout, alors d'une température assez élevée. L'on sait enfin que Mars tourne autour d'un axe de rotation, presque dans le même intervalle de temps (24 heures 26 minutes) que la terre, et qu'il est très-sensiblement aplati vers ses pôles, comme notre globe. Ce qui complète l'analogie.

L'année de Mars est cependant plus longue que la nôtre; elle dure 687 jours. Son diamètre n'est, au contraire, que la moitié du diamètre terrestre, et les corps ne pèsent également à sa surface que la moitié de ce qu'ils pèsent ici-bas. Mais de pareilles différences n'ont rien d'essentiel au point de vue de l'habitabilité de la planète dont les saisons, par suite de l'inclinaison de l'équateur de Mars sur le plan de l'orbite, ont beaucoup de ressemblance avec les nôtres.

Mars était stationnaires dans le ciel vers le milieu de novembre dernier. Il possède aujourd'hui, relativement aux étoiles, un mouvement direct (d'Occident en Orient) très-sensible et qui va s'accroître, de jour en jour, jusqu'au commencement de mai. Sa distance à la terre est en ce moment égale précisément à la distance de la terre au soleil (38 millions de lieues).

Mais il s'éloigne de nous avec une vitesse de 355 mille lieues par vingt-quatre heures, vitesse qui s'accroît même de 2,000 lieues par jour. La planète obtiendra son plus grand éloignement (101 millions de lieues) les 16 septembre prochain et se rapprochera de nouveau à partir de cette époque.

Mars est actuellement visible le soir. On peut le reconnaître à sa teinte rouge très-prononcée, origine de son nom, par comparaison avec la couleur du sang que fait répandre le dieu de la guerre. Il est d'ailleurs peu éloigné du méridien et à 35 ou 40 degrés du zénith quand la nuit commence. On l'apercevra le soir jusques vers la fin de juin, époque à laquelle il disparaîtra dans la lumière du soleil pour reparaitre ensuite, le matin, vers la fin d'octobre.

Faits divers.

On lit dans le Mémorial de Pau: Hier, mardi, vers 11 heures, plusieurs per-

sonnes ont ressenti un tremblement de terre qui a duré à peine deux ou trois secondes. Le temps était très-calme ou plutôt chaud, sous l'influence du vent du Sud, qui a soufflé depuis quelques jours. La pluie a suivi de près le tremblement de terre.

— Un crime vient d'être commis à Mareuil (Vendée), dans les circonstances les plus dramatiques:

Le nommé X... avait conçu depuis longtemps le plus grand amour pour une jeune fille, Marie Forgeron, fille d'un couvreur de Mareuil. Marie Forgeron répondait à sa tendresse, et les deux amants avaient concerté de se marier; mais la volonté paternelle était intervenue à l'encontre de leur projet, et, par suite de l'opposition persistante des parents de la jeune fille, le mariage n'avait pu avoir lieu. Désespéré, le jeune homme contracta un engagement pour l'armée. Quelque temps s'était écoulé depuis; il regrettait sa détermination sur laquelle il n'était plus temps de revenir, et parfois, la pensée de se séparer de la femme qu'il aimait passionnément lui troublait un peu la raison. Le 28 décembre, il se rendit tout à coup chez Marie Forgeron.

— J'ai fait une sottise, lui aurait-il dit, de m'engager, et je sens bien que je ne consentirais pas à te perdre; mais il est un moyen de me rassurer, sinon de tout réparer.

— Lequel?

— Tu vas me jurer d'attendre mon retour et me rester fidèle. Rien ne s'opposera plus à notre mariage.

La jeune fille ayant paru hésiter, X..., qui avait pris à cet égard une résolution terrible, saisit alors d'une main Marie Forgeron par la taille, tandis que de l'autre, il sortait de sa poche un pistolet double dont il tira à bout portant les deux coups sur la malheureuse enfant. Marie Forgeron tomba foudroyée.

X..., égaré, en présence du crime qu'il venait de commettre, se précipita aussitôt hors de la maison. Arrivé dans la rue, il prit un second pistolet qu'il avait sur lui, et se l'appliquant sur le front, il se fit sauter la cervelle. Il a survécu quelques instants à ses blessures.

Tels sont les détails qu'on nous raconte sur ce tragique événement. Nous n'essaierons pas, dit le Périgord, de dépeindre l'émotion que ce crime, commis en plein jour, et cette double mort ont causée dans la petite ville de Mareuil, au milieu de sa population d'ordinaire si paisible.

Pour extrait: A. LAYTOUT.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les 3/6 du Nord sont stationnaires. Le disponible vaut 67 fr.; le courant du mois 66 fr. l'hect., à

90 degrés; les alcools du Languedoc restent à 95 fr. l'hect. en disponible à 86 degrés. Le tout à l'entrepôt.

Rien à dire des eaux-de-vie dont les cours restent fermement tenus, bien que sans affaires.

Sur les marchés des Charentes, il s'est fait peu de chose sur les eaux-de-vie nouvelles.

A Condom, il y a de la tenue. Le Haut-Armagnac s'y cote 75 fr.; les Ténarèze 80 à 82-50, les Bas-Armagnac 90 fr. l'hect. sans fût, au comptant.

Les vins, tant à Bercy qu'à l'Entrepôt du quai St-Bernard, ont eu un petit courant d'affaires. Les prix indiqués précédemment sont praticables encore, surtout pour les produits nouveaux de la Basse-Bourgogne, que l'on cote 90 à 110 fr. les 272 litres, selon mérite. Les vins du Cher 1862, de 90 à 110 fr. les 250 litres sont assez courus, principalement pour les vins purs. La faveur reste toujours acquise aux vins du Roussillon, que l'on paie de 50 à 55 fr. l'hect.

Dans les vignobles, on signale peu de mouvement sur les vins.

CONDOM, (Gers), 4 janvier.

Le calme continue à régner dans les transactions en eaux-de-vie; le commerce montre toujours plus de réserve dans ses achats. Néanmoins, et malgré cette pénurie d'affaires sur nos places d'Eauze et de Condom, les détenteurs semblent peu disposés à céder de leurs prétentions, aussi les prix se maintiennent-ils très-fermes.

On doit considérer les cours comme suit:

Haut-Armagnac 75 fr.; Ténarèze 82-50; Bas-Armagnac 90 à 92-50.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

12 janvier 1863.			
Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 10	»	» 30
4 1/2 pour 100	98 20	»	» 20
13 janvier.			
Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 05	»	» 05
4 1/2 pour 100	98 30	» 10	»
14 janvier.			
Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 80	»	» 25
4 1/2 pour 100	98 25	»	» 05

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 10 janvier. Besse (Eugénie), naturelle, rue St-Maurice.
- 13 — Correch (Marie), naturelle, rue Bousquet.
- 13 — Desmourets (Maria-Anaïs), rue de la Préfecture.

Mariages.

- 12 — Bataille (Etienne-Ambroise), cordonnier, et Imbert (Catherine), sans profession.
- Décès.
- 12 — Guiches (Marie-Anne), sans prof. 94 ans, rue de la Mairie.
- 14 — Borredon (Elisabeth), 71 ans, rue du Tapis-Vert.
- 14 — Grelet (Jean), ancien entrepreneur, 78 ans, rue Fondue-Haute.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGE, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrhumements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la Commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE DE GEORGE, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Etranger.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu ? 40 ans de succès ?

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm^s du dépt.

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de St.-Sozy, le sieur de Gardareins (Hippolyte) a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 12, de Carennac à la route départementale, n° 15, dans la commune de Creysse, Savoir:

20 ares de terre, moyennant la somme de mille deux cents francs (1,200 fr.).

Cahors, le 10 janvier 1863.

Le Préfet du Lot.

Chevalier de la Légion-d'Honneur,

Mis. DE FLEURY.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOUT.

En vente chez M^{me} veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1863

Contenant les Adresses des principaux Négociants, commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annaires de ces préfectures.

On trouve toujours, chez M^{me} Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; les ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.



OPPRESSIONS, Toux, Rhumes, ASTHME, NÉURALGIES, Catarrhes.

La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la Poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes Respiratoires.

Dans les pharm. de tous les pays, PARIS: Vente en gros, J. ESPIC, 4, r. d'Amsterdam. Exiger cette griffe sur chaque Cigarette.

EAU, POMMADE ET SAVON DE TOILETTE HIGIÉNIQUE

F.-V. RASPAIL

Ces produits, de la préparation desquels sont rigoureusement exclues les substances vénéneuses, dont jusqu'à ce jour la parfumerie a fait un si déplorable usage, sont aussi hygiéniques que cosmétiques, en détergeant la peau et conservant le teint dans toute sa fraîcheur

MAISON RASPAIL 44, rue du Temple, à Paris.

DÉPÔTS chez tous les parfumeurs et coiffeurs.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le sieur André MONTAGNE, liquoriste, à Cahors, a l'honneur de prévenir ses commettants qu'il vient de transférer son Entrepôt de liquides à la Charreterie, près l'hôtel des Ambassadeurs.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, n° 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6. a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOUT.